

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2019

Nombre de conseillers : 60    Conseillers présents : titulaires : 54 + 1 Pouvoir  
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. P. HERRMANN

Sous la présidence de : M. J. ADAM

**PRESENTS** : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, MM. P. MICHEL, M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, G. BERBACH - suppléant -, D. BASTIAN, Mme N. CARMAUX, MM. J. ADAM, D. OSTER, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mmes L.L. MOREY, E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, Mme N. HOLDERITH-WEISS, MM. J.G. STOLLE, F. GERBER, D. MARMILLOT - suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. SCHMITT, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, P. HERRMANN, F. MATZ - suppléant -, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant -, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. R. KISTER, M. RUCH, R. HARRER, P. DHAINAUT, Mme C. DOERFLINGER, MM. S. CUNRATH, C. KAMMERER.

**EXCUSES** : Mme D. HAMM, MM. D. ETTER, D. FOLLENIUS - Pouvoir à M. J. ADAM -, A. DANNER, J.L. RINIE.

**Délibération n°6 : Lancement d'un marché global de performance pour l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du centre aquatique Hanautic à Bouxwiller**

**Vu** les articles L2124-4 et R2161-24 et suivants du code de la commande publique,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de travail « Piscines » et du Bureau,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

\* **d'AUTORISER** le Président à lancer une procédure formalisée de dialogue compétitif pour un marché global de performance d'une durée de 5 ans pour l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du centre aquatique Hanautic à Bouxwiller

\* **de PRECISER**

- que seront confiées à l'attributaire du marché sur la base de son engagement sur des obligations de résultats garantis et mesurables :

- la conception et la réalisation des travaux et équipements de chauffage et de traitement d'air,
  - l'exploitation et la maintenance de ces équipements et des installations de traitement d'eau dont le fonctionnement est lié à celui des équipements de chauffage et de traitement d'air,
- que les prix des prestations de conception et de réalisation d'une part et d'exploitation et de maintenance d'autre part apparaîtront de manière séparée dans le marché,
  - que le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et de leur pondération suivants :

<b>Travaux</b>	Qualité des prestations de rénovation et d'amélioration partie production de chaleur et ECS	8
	Qualité des prestations de rénovation et d'amélioration de la ventilation du Hall	8
	Qualité des prestations de rénovation et d'amélioration de la ventilation des vestiaires	4
	Qualité des prestations de rénovation et d'amélioration de la GTC	3
	Qualité des prestations de mise en place d'une centrale PV	3
	Qualité des prestations d'amélioration du traitement d'eau	1
	Planning des travaux	1
	Organisation des travaux et gestion des déchets	1
	<b>Total critères Travaux</b>	<b>29</b>
<b>Exploitation</b>	Nombre d'heures prévisionnelles P2 pour réaliser les prestations (conduite, entretien, dépannage, gestion)	6
	Organisation, moyens techniques et humains, qualification du personnel et de l'agence locale répondant au marché	4
	Organisation de l'exploitation	4
	Organisation locale de l'astreinte, organisation et délais en cas de rupture partielle ou complète d'équipement, cascade d'astreinte	3
	Plan d'entretien et de renouvellement	2
	Programme d'amélioration	2
	Optimisation de la conduite	2
	Organisation pour la sécurité des usagers et des techniciens	1
	Qualité de l'information (traçabilité et reporting)	1
	Actions mises en place pour limiter les rejets dans l'environnement	1
	<b>Total critères Exploitation</b>	<b>26</b>
<b>Financier</b>	Engagement initial d'économies d'énergie (chaleur + électricité)	10
	Engagement initial d'économies d'eau	5
	Montant travaux	15
	Total montant P1-P2-P3 phase exploitation après travaux	15
	<b>Total critères financiers</b>	<b>45</b>
<b>NOTATION GLOBALE</b>		<b>100</b>

Chaque critère Travaux et Exploitation est noté de la façon suivante :

- absence de réponse, réponse inappropriée (0 points) ;
- réponse médiocre ou incohérente (20% des points) ;
- réponse insuffisante ou généraliste (40% des points) ;
- réponse suffisante (60% des points) ;
- réponse particulièrement adaptée (80% des points) ;
- proposition amenant une réelle plus-value au projet et convertie en point (100% des points)

Les critères financiers sont notés au prorata de l'écart par rapport à l'offre la moins chère.

L'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse est celle qui obtient le nombre de points le plus élevé.

**Certifié exécutoire**

**Pour extrait conforme,  
Le Président**